



Affaires générales

- Le programme de la présidence espagnole précisé
- Le déplacement de la fiscalité encouragé par le rapport annuel sur la taxation
- Un rapport de prospective stratégique 2023 axé sur la durabilité et le bien-être des personnes

Page spéciale mobilité

- Mobilité intra-européenne : état des lieux et dynamiques

Numérique

- Accord établi concernant le règlement sur les données
- Consultation sur l'Agence de l'UE pour la cybersécurité (ENISA)
- Travaux du Parlement sur le règlement pour une Europe interopérable
- Rapport sur la transformation numérique des services publics

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Publication des données 2021 sur les soins de santé transfrontaliers
- Rapport de la Commission sur l'accès aux soins des personnes déplacées d'Ukraine
- Recommandations pour prévenir les pénuries d'antibiotiques cet hiver
- Lancement d'EU FAB, réseau européen de fabrication de vaccins
- Avis du CESE pour des mesures en matière de santé mentale

Emploi/ Affaires sociales

- Mise à jour des informations du MISSOC sur les systèmes de protection sociale
- 7 recommandations du réseau PES sur l'assistance aux réfugiés et aux Ukrainiens
- Lettre ouverte à la Commission demandant un rapport sur la taxonomie sociale

Retraite/Vieillesse

- Avis du CESE pour une stratégie européenne en faveur des personnes âgées

Agenda

Publications

LE MOT DE L'ÉQUIPE REIF : L'Europe face aux défis du marché du travail

Malgré les successions de crises ces dernières années et le ralentissement de la croissance, le marché du travail européen semble se porter au mieux affichant un taux d'emploi record (74,6% en 2022). L'UE se rapproche ainsi de son objectif de Porto qu'au moins 78% des personnes entre 20 et 64 ans aient un emploi à l'horizon 2030.

L'année 2023 n'a cependant pas été dédiée aux compétences sans raison. En effet, l'inadéquation et la pénurie de compétences et de main d'œuvre restent, d'après le rapport annuel sur l'emploi et les développements sociaux (ESDE), des défis majeurs exacerbés par les transitions écologique et numérique pouvant à terme entraver l'innovation et la compétitivité européenne. Si le marché intérieur offre des opportunités d'emploi élargies, le rapport sur la mobilité de la main d'œuvre de l'UE, détaillé à la « page spéciale mobilité » de ce Reif-Info, montre que la mobilité intra-européenne n'est pas toujours en mesure de combler ces lacunes.

Pour faire face à ces défis, des solutions innovantes émergent en Europe. L'organisation Caritas Europa a ainsi organisé ce mois-ci un [webinaire](#) présentant le projet de garantie européenne pour l'emploi promu par le Parlement européen et le Comité européen des régions. Avec ce mécanisme s'inspirant d'une [expérimentation française](#), les chômeurs auraient la possibilité de développer des compétences dans le domaine de la transition écologique.

En outre, le rapport annuel sur la prospective stratégique de la Commission européenne s'interroge cette année sur la durabilité et le bien-être des personnes, mentionnant la pénurie de compétences parmi les six défis clés. Elle y invite les États membres à développer des indicateurs alternatifs au PIB en tenant compte des progrès en matière de santé ou d'éducation, à adopter une fiscalité pesant moins sur le travail, ou encore à adapter les systèmes de protection sociale aux nouvelles formes d'emploi atypiques ainsi qu'aux défis climatiques.

La question du bien-être au travail gagne également en visibilité dans le débat public, par exemple avec sa prise en compte dans le récent appel du Comité économique et social européen à traduire la communication de la Commission sur la santé mentale en une stratégie européenne. De plus en plus, le travail doit « avoir du sens », en répondant par exemple à une utilité sociale ou en contribuant à la transition écologique. Il n'occupe désormais plus nécessairement une place centrale dans la vie des individus qui demandent davantage de flexibilité, en témoigne l'essor du télétravail qui a conduit les pays européens à adopter le 1^{er} juillet un accord-cadre sur le télétravail transfrontalier, qui sera détaillé à la page spéciale mobilité d'un prochain Reif-Info.

Les évolutions du monde du travail ne sont ainsi pas sans poser de nouveaux défis aux organisations de protection sociale. À cet égard, nous sommes heureux de vous annoncer la publication d'un [Mémoire](#), élaboré avec nos homologues réunis au sein de la Plateforme européenne de sécurité sociale (Esip), qui propose des recommandations à l'attention des décideurs européens de la prochaine mandature et abordant de multiples enjeux : protection sociale des indépendants, impacts de la transition climatique sur les travailleurs, santé mentale...

Qui plus est, le thème du travail sera mis à l'honneur lors d'une conférence de l'Esip organisée le 12 octobre afin d'échanger sur les défis et opportunités qu'offrent ces évolutions pour les systèmes de protection sociale. [N'attendez pas pour vous inscrire !](#)

L'équipe Reif
Anne-Claire, Benjamin et Adèle

1.1pp
Écart ♂/♀ sur
le marché du
travail
(Commission)

1/3
aidants combinant
difficilement vie
professionnelle et
activités de soin
(EIGE)

Le programme de la présidence espagnole précisé

L'Espagne a publié le programme de travail détaillé de sa présidence du Conseil. De nombreux dossiers sociaux devraient être portés par Madrid au second semestre 2023, avec plusieurs recommandations et conclusions du Conseil à la clé.

Outre la poursuite des négociations autour de la révision des règlements de coordination, l'Espagne abordera la question de la législation applicable via un débat et une éventuelle initiative sur le télétravail à l'échelle internationale et son impact sur la sécurité sociale.

La nouvelle présidence souhaite mettre l'accent sur l'accès aux droits, ce qui devrait se traduire notamment par une recommandation du Conseil sur le revenu minimum et la non-distribution des prestations ainsi que des conclusions sur la promotion de la protection sociale pour les indépendants. Le vieillissement démographique occupera également une place prépondérante, avec une initiative pour une stratégie européenne d'adaptation des systèmes de protection sociale au vieillissement démographique d'une part et l'exploration d'une possible Garantie grand âge d'autre part. Enfin, des conclusions du Conseil sont attendues sur la numérisation de la sécurité sociale, faisant suite à la communication de la Commission prévue pour la rentrée.

Le volet « santé » du programme de travail apparaît plus modeste. Madrid devrait traiter en priorité de la question de la dépendance et de la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement. La prévention et la promotion de la santé seront aussi à l'ordre du jour, notamment en ce qui concerne la santé mentale, le VIH ainsi que les droits sexuels et reproductifs.

Pour en savoir plus, voir : <https://spanish-presidency.consilium.europa.eu/media/e4ujaagg/the-spanish-presidency-programme.pdf>

Le déplacement de la fiscalité encouragé par le rapport annuel sur la taxation

La Commission a publié son rapport annuel 2023 sur la taxation le 3 juillet dernier, proposant quelques pistes de réflexion aux États membres afin d'améliorer la performance de leur politique fiscale. Elle s'y interroge notamment sur le poids de la taxation du travail (incluant revenus du travail et contributions sociales), qui représente plus de 50% des recettes fiscales des États membres. La part des contributions de sécurité sociale s'élève en moyenne à 32,5%, en baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2021. Face au vieillissement accéléré de la population, à la numérisation, à la mondialisation et aux inégalités, l'exécutif relève la pertinence d'un déplacement de la taxation du travail vers celle du patrimoine, de l'héritage et/ou du capital et de ses revenus qui « permettraient simultanément des générer des recettes et de s'attaquer aux inégalités de revenu et de patrimoine dans les sociétés européennes ».

L'exécutif questionne également l'impact du télétravail sur les recettes fiscales et la pertinence de la notion de « résidence fiscale » ainsi que son possible effet sur la compétition entre les États membres.

Le rapport de la Commission, basé sur les 27 rapports nationaux, présente en outre de nombreuses réformes mises en œuvre ou annoncées par les États membres en 2022.

Pour en savoir plus, voir : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/2209a0fc-1ec9-11ee-806b-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-289228432>

Un rapport de prospective stratégique 2023 axé sur la durabilité et le bien-être des personnes

La Commission européenne a présenté le 6 juillet son rapport annuel sur la prospective stratégique, dont les ministres ont ensuite débattu au Conseil des Affaires générales le 10 juillet. Sous-titré « La durabilité et le bien-être des personnes au cœur de l'autonomie stratégique de l'Europe », l'édition 2023 met en avant plusieurs propositions d'actions sur ces thématiques.

La Commission constate que la transition verte aura un impact important sur la cohésion sociale, notamment dans ses dimensions territoriale et générationnelle. Elle interroge les États membres sur la nécessité de renouveler le contrat social, notamment au regard du fait que la protection sociale reste essentiellement basée sur les formes classiques et stables de travail alors que 40% des travailleurs sont désormais « atypiques ». Elle propose notamment de « soutenir la participation au marché du travail et l'inclusion, de continuer d'adapter la protection sociale aux formes d'emploi non standard et nouveaux risques liés au climat ». En outre, elle invite les États membres à envisager une fiscalité plus durable, pesant moins sur le travail (voir également brève sur la politique fiscale).

La Commission présente aussi plusieurs options politiques qui permettraient de mieux rendre compte du progrès que le PIB : l'inclusion dans le calcul du PIB d'indicateurs de qualité de vie (santé, éducation...) qu'il conviendrait alors de monétiser ou la création de nouveaux indices complémentaires.

Pour en savoir plus, voir : https://commission.europa.eu/document/download/f8f67d33-194c-4c89-a4a6-795980a1dabd_en?filename=SFR-23_en.pdf

Mobilité intra-européenne : état des lieux et dynamiques

La Commission européenne a publié son [rapport annuel 2022 sur la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'UE et des pays de l'AELE](#) (Suisse, Liechtenstein, Islande et Norvège). Ce document, rédigé par la Direction Générale pour l'Emploi et les Affaires sociales (DG EMPL) et les experts du [réseau MoveS](#), identifie les grandes tendances en matière de libre circulation des travailleurs en se basant sur les données disponibles entre 2016 et 2021. Un focus est fait sur la mobilité transfrontalière et sur la mobilité de divers groupes professionnels ainsi que sur certaines particularités que l'on retrouve au sein de régions transfrontalières qui bénéficient de dynamiques spécifiques. [Retour ici sur le rapport et ses principaux enseignements.](#)

Les principaux chiffres de l'étude

La **mobilité de la main-d'œuvre a considérablement diminué en 2020 à cause de la pandémie de Covid-19**, mais le nombre de **citoyens européens en âge de travailler vivant dans un autre État membre est stable, à 10,2 millions en 2020**.

La Roumanie est le premier pays « émetteur » (27% du total), l'Allemagne le premier pays de destination (30%) et le Luxembourg le pays ayant le plus haut taux de travailleurs mobiles européens par rapport à sa population (42%), très loin devant Chypre (14%).

Parmi les Européens mobiles, on enregistre **un taux d'emploi équivalent** à celui des ressortissants nationaux, à 74% en 2021, avec un taux de **chômage** supérieur aux nationaux (9% contre 6%), mais inférieur aux ressortissants de pays tiers (16%).

Concernant les **travailleurs transfrontaliers**, on compte un total de 1,7 million de personnes dans cette situation en 2021 dans l'UE et l'AELE, les principaux pays d'origine étant la France (424 000) et la Pologne (190 000). Les principaux pays de destination sont quant à eux l'Allemagne (378 000), la Suisse (345 000) et le Luxembourg (210 000), qui représentent à eux trois 60% du total des travailleurs transfrontaliers.

Profils-types et principaux enseignements

Le travailleur transfrontalier est bien souvent un travailleur d'un niveau d'éducation de moyen (54%) à élevé (34%) avec une large évolution pour cette dernière catégorie (+ 93 000 personnes entre 2016 et 2021).

L'un des signaux clairs relayé dans l'étude est une **polarisation fondée sur les compétences** entre 2016 et 2021 avec plus d'Européens mobiles dans les emplois nécessitant de faibles compétences (nettoyeurs et aides (9%), secteur de la construction (7%) et vendeurs (6%) ainsi que dans les professions hautement qualifiées.

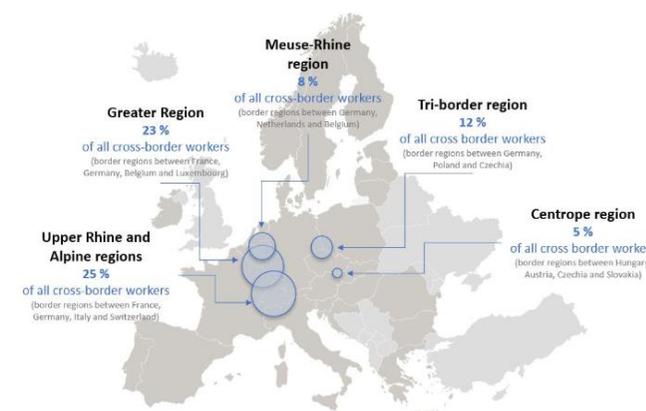
Le profil-type varie selon la région transfrontalière : du travailleur manufacturier vers l'Autriche ou l'Allemagne, aux employés des services vers la Suisse, la Belgique ou le Luxembourg.

Enfin, le nombre de ressortissants d'autres États membres dans les professions en tension, c'est-à-dire manquant de travailleurs (industrie, construction, ingénierie notamment) par rapport aux nationaux ne suggère pas que la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'UE puisse remédier de manière significative aux pénuries de main-d'œuvre à court terme.

Le travail transfrontalier dans les macro-régions

Plusieurs régions transfrontalières sont spécifiquement étudiées, notamment la région alpine entre la France, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse, celle du Rhin Supérieur entre l'Allemagne, la Suisse et la France, la Grande région autour du Luxembourg ou encore la région des trois-frontières entre Allemagne, Autriche et Tchéquie.

Si plusieurs facteurs influencent l'ampleur et la nature du travail transfrontalier, la **coopération institutionnelle entre les régions frontalières** est l'un des principaux facteurs qui facilitent les mouvements transfrontaliers de travailleurs.



Décryptage

Définitions des différentes formes de travailleurs en Europe selon les règlements européens de coordination pour l'UE, l'EEE et la Suisse :

Travailleur frontalier : le terme « travailleur frontalier » désigne toute personne qui exerce une activité salariée ou non salariée dans un État membre et qui réside dans un autre État membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine.

Travailleur détaché : un « travailleur détaché » est un salarié envoyé par son employeur dans un autre État membre en vue d'y fournir un service à titre temporaire, dans le cadre d'un contrat de services, d'un détachement intragroupe ou d'un travail intérimaire.

Travailleur pluriactif : un « travailleur pluriactif » est un travailleur qui exerce simultanément ou en alternance une activité salariée ou non salariée sur le territoire de deux ou plusieurs États membres de l'UE-EEE-Suisse.

FOCUS

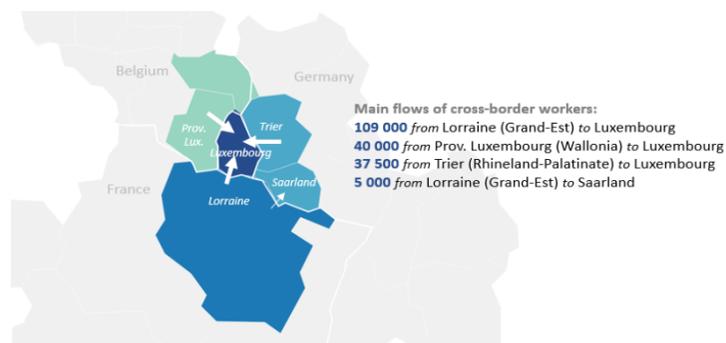
La Grande Région : 23% de l'ensemble des travailleurs transfrontaliers européens !

Couvrant la Belgique, le Luxembourg, la France et l'Allemagne, cette région se caractérise par une coopération forte depuis la signature de l'Accord Schengen en 1985 ainsi que par l'attractivité du Luxembourg et de son PIB par habitant deux fois supérieur à la moyenne de la zone dans son ensemble (79 000 contre 34 000 euros).

La Grande Région compte le plus grand nombre de travailleurs frontaliers de l'Union européenne (près de 250 000) avec environ 50 % des flux dirigés vers le Luxembourg, essentiellement depuis la Lorraine (109.000) qui a le taux le plus élevé de toutes les régions (8%), mais aussi depuis la Province du Luxembourg (40.000).

À noter également : le nombre important de travailleurs frontaliers caractérisés comme atypiques dans cette région, par exemple des Allemands travaillant en Allemagne mais qui résident en Lorraine ou des Luxembourgeois travaillant au Luxembourg mais ayant établi leur résidence en France ou en Allemagne.

Figure 47: Main bordering regions and direction of flows within the Greater Region, 2021



PUBLICATIONS UTILES

- Le Guide du travailleur mobile européen publié par la Confédération européenne des syndicats (CES) en 2017 est toujours d'actualité et synthétise parfaitement les règles encadrant la mobilité européenne, tant en matière de sécurité sociale que de fiscalité et de droit du travail ([Lien](#)).
- Le Cleiss publie une longue note de décryptage des dépenses relatives aux soins de santé en 2020 dans le cadre de la mobilité internationale, et donc dans le cadre des règlements européens, aussi bien pour les Français à l'étranger que pour les étrangers en France ([Lien](#)).

Accord établi concernant le règlement sur les données

Le 28 juin 2023, le Conseil de l'UE et le Parlement européen sont parvenus à un accord concernant le règlement sur les données, qui avait été [proposé](#) par la Commission européenne le 23 février 2022, l'objectif étant, avec le [règlement sur la gouvernance des données](#), d'établir un marché intérieur des données en Europe. Le texte entend en effet favoriser la circulation des données industrielles. Il comprend également des mesures pour permettre aux utilisateurs d'appareils connectés d'accéder aux données qu'ils génèrent.

En outre, le règlement permettra aux organismes du secteur public d'accéder et d'utiliser les données détenues par le secteur privé en raison de circonstances exceptionnelles, notamment en cas d'urgence publique, comme les inondations et les incendies de forêt, ou bien pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt public.

L'accord doit à présent être formellement adopté par les deux institutions. Il deviendra applicable 20 mois après son entrée en vigueur.

Pour en savoir plus, voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_3491

Consultation sur l'Agence de l'UE pour la cybersécurité – ENISA

Le 14 juillet dernier, la Commission a lancé une consultation publique ouverte jusqu'au 16 septembre 2023 afin d'évaluer si [l'Agence de l'UE pour la cybersécurité \(ENISA\)](#) remplit son mandat, ses objectifs et ses tâches, tels que définis par le [règlement 2019/881](#), ainsi que l'éventuelle nécessité de modifier son mandat et les implications financières que cela entraînerait.

La consultation porte sur des éléments tels que la structure organisationnelle de l'ENISA, les méthodes de travail, y compris l'adéquation des ressources et l'affectation du personnel ; la capacité de l'ENISA à remplir sa mission d'expertise ; l'impact et l'efficacité des dispositions du cadre européen de certification de la cybersécurité ; l'évolution des besoins des parties prenantes ; la flexibilité et la préparation de l'ENISA face à l'évolution des cybermenaces. Les résultats de l'évaluation seront publiés au plus tard le 28 juin 2024.

Pour en savoir plus, voir : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13919-Evaluation-of-the-European-Union-Agency-for-Cybersecurity-ENISA-and-the-European-Cybersecurity-Certification-Framework_fr

Travaux du Parlement sur le règlement pour une Europe interopérable

Le 19 juillet 2023, la commission ITRE (industrie, recherche et énergie) du Parlement européen a voté le rapport sur une Europe interopérable à la suite de la soumission des deux projets d'avis des commissions LIBE (libertés civiles, justice et affaires intérieures) et IMCO (marché intérieur). La décision d'entamer les négociations interinstitutionnelles a également été votée.

Parmi les modifications apportées au projet de loi, le compromis apporte des clarifications en définissant explicitement les notions de « services publics transfrontaliers » ainsi que de « services publics essentiels », ces derniers étant définis conformément à la [décision 2022/2481](#) comme étant des services publics fondamentaux fournis dans le cadre des grands événements de la vie.

S'agissant de l'évaluation ex ante, la Commission serait obligée de fournir un appui technique aux organismes concernés et les autorités nationales compétentes devraient apporter des conseils et du soutien aux autorités locales et régionales. Afin de faciliter le partage et la réutilisation de

solutions d'interopérabilité, les organismes du secteur public devront donner la priorité aux solutions qui ne comportent pas de conditions de licence restrictives (*open source*).

Par ailleurs, les formations devraient être gratuites et accessibles pour tous les employés du secteur public. Sur le plan de la gouvernance, il est prévu que le Parlement européen siège au sein du Comité « Europe interopérable » et que les membres de la société civile puissent intégrer la Communauté « Europe interopérable ».

La position du Parlement doit désormais être formellement adoptée à la plénière du 11 septembre tandis que les ministres des télécommunications doivent encore parvenir à un accord sur le texte avant de pouvoir commencer les négociations interinstitutionnelles.

Pour plus d'informations, voir :

<https://emeeting.europarl.europa.eu/emeeting/committee/en/agenda/202307/ITRE>

Rapport sur la transformation numérique des services publics

Le 17 juillet 2023, la Direction générale de l'Informatique (DG DIGIT) de la Commission européenne a publié le deuxième rapport portant sur la mise en œuvre par les États membres de la [déclaration de Berlin](#) de 2020. Avec cette déclaration, les États membres s'étaient engagés, à travers sept domaines d'action, à garantir une transformation numérique des administrations qui soit respectueuse des valeurs démocratiques en vue de l'objectif de fournir 100 % de services publics essentiels en ligne d'ici à 2030.

Le rapport souligne ainsi des améliorations dans le domaine de la culture numérique grâce au développement de formations visant à accroître les compétences numériques, mais aussi dans le domaine des systèmes centrés sur l'humain et les technologies innovantes dans le secteur public avec la [proposition de règlement pour une Europe interopérable](#). Toutefois, les États membres ont moins progressé dans l'amélioration de la participation et de l'inclusion sociales et doivent faire davantage d'efforts pour renforcer la confiance à travers la sécurité dans le domaine numérique. S'agissant de la France, le rapport montre des améliorations avec des scores supérieurs à la moyenne de l'UE dans la plupart des domaines d'action à l'exception de celui sur la souveraineté numérique et de l'interopérabilité où le score français a décliné.

Pour plus d'informations, voir : https://joinup.ec.europa.eu/sites/default/files/news/2023-07/SC26_D02.03_BDM_Report_2022_v4.00_FINAL.pdf

Santé

Publication des données 2021 sur les soins de santé transfrontaliers

La Commission a publié son rapport annuel de suivi sur les soins de santé transfrontaliers dans le cadre de la mise en œuvre de la [directive 2011/24/UE](#), élaboré avec la KU Leuven et Jonathan Olsson Consulting. Le rapport relève une augmentation marquée des demandes d'autorisation préalables entre 2020 et 2021, et ce alors que 8 États membres n'ont pas de mécanisme d'autorisation préalable et que 9 États membres ont mis en place un système de notification préalable ne nécessitant pas d'autorisation. La France est très largement en tête du nombre de demandes reçues (3373 contre 912 pour le Luxembourg, second), et le pays en approuve la plupart. L'écart est encore plus marquant en ce qui concerne les soins sans autorisation préalable, avec 254 116 remboursements en France, contre 24 493 pour la Pologne, second État membre. En conséquence, les flux les plus importants concernent les remboursements France-Espagne, France-Belgique et France-Portugal.

Les soins remboursés en raison de la mise en œuvre de la directive représentent 0,01% des dépenses de santé des pays concernés.

Pour en savoir plus, voir : https://health.ec.europa.eu/system/files/2023-06/crossborder_2021_patient-healthcare_data_en.pdf

Rapport de la Commission sur l'accès aux soins des personnes déplacées d'Ukraine

La Commission et l'Observatoire européen des systèmes et politiques de santé ont publié un rapport sur l'accès aux soins des personnes déplacées d'Ukraine sous le régime de la protection temporaire, dont la Commission estime qu'il a été correctement mis en œuvre dans les 27 pays européens. Dans la plupart des États membres, la couverture dont disposent les personnes déplacées est équivalente à celle des nationaux, certains pays offrant une couverture spécifique plus étendue ou des dispenses (partielles) de paiement pour tout ou partie de ces personnes. Les problèmes d'accès existent néanmoins et semblent notamment liés (1) à la barrière de la langue et à la nécessaire acculturation au nouveau système de santé (il n'y a par exemple pas de médecin intermédiaire en Ukraine) ; (2) aux restes à charge ou à l'absence de remboursement de traitements dont les patients bénéficiaient en Ukraine ; (3) aux réticences de certains personnels de santé.

Le rapport livre également une série d'exemples de mesures spécifiques mises en place par les États membres (dépistage à l'arrivée, vaccination de routine et de rattrapage, accès à des services de santé mentale...).

Pour en savoir plus, voir : https://health.ec.europa.eu/system/files/2023-07/security_2023_tpd_rep_en.pdf

Recommandations pour prévenir les pénuries d'antibiotiques cet hiver

Le 17 juillet 2023, la Commission, les directeurs des agences du médicament (HMA) et l'Agence européenne du médicament (EMA) ont publié des [recommandations](#) sur les mesures à prendre pour éviter les pénuries d'antibiotiques clés utilisés pour traiter les infections au cours de la prochaine saison hivernale en Europe.

Élaborées par le groupe de pilotage exécutif sur les pénuries et la sécurité des médicaments (MSSG), ces recommandations suggèrent ainsi d'augmenter la production d'antibiotiques clés, de surveiller l'offre et la demande ainsi que d'informer le public des mesures prises à l'échelle de l'UE et de promouvoir l'utilisation prudente des antibiotiques.

Pour en savoir plus, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/news/european-health-union-eu-steps-action-prevent-shortages-antibiotics-next-winter>

Lancement d'EU FAB, réseau européen de fabrication de vaccins

L'autorité de préparation et de réponse aux crises sanitaires, Hera, a annoncé le lancement d'EU FAB, réseau européen de fabricants de vaccins destiné à assurer la production de vaccins pour l'UE dans l'hypothèse d'une future crise sanitaire nécessitant de tels produits. Concrètement, ces 5 fabricants disposant de sites en Espagne, Irlande, Belgique et Italie, s'engagent à entretenir et réserver à l'UE des capacités de production mobilisables en cas de besoin. Au total, ce sont jusqu'à 325 millions de doses annuelles qui pourraient être produites. L'EU FAB sera financé par l'Hera à hauteur de 160 millions d'euros par an.

Pour en savoir plus, voir : https://hadea.ec.europa.eu/system/files/2023-06/230531_EUfab-call_v01_0.pdf

Avis du CESE pour des mesures en matière de santé mentale

Saisi par la présidence espagnole du Conseil de l'UE, le Comité économique et social européen (CESE) a adopté un avis proposant des mesures d'amélioration dans le domaine de la santé mentale. Si le CESE accueille favorablement la communication de la Commission publiée le 7 juin dernier et exposant une [approche globale en matière de santé mentale](#), il recommande néanmoins que celle-ci soit rapidement transformée en une stratégie européenne, assortie d'un calendrier, de responsabilités définies en matière de financement et d'indicateurs de progrès.

En outre, le CESE encourage le développement des systèmes de santé mentale qui mettent l'accent sur la prévention, le dépistage précoce et les soins de proximité, et que ces systèmes soient inclusifs, centrés sur la personne et respectueux de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Enfin, le CESE souligne l'importance d'examiner l'influence des facteurs socio-économiques et environnementaux sur la santé mentale dans le cadre du Semestre européen et insiste sur la nécessité d'accroître les investissements dans le secteur de la santé dans le cadre des plans nationaux pour la reprise et la résilience.

Pour en savoir plus, voir : <https://webapi2016.eesc.europa.eu/v1/documents/EESC-2023-01455-00-01-AC-TRA-FR.docx/content>

Emploi et Affaires sociales

Mise à jour des informations du MISSOC sur les systèmes de protection sociale

La dernière mise à jour datant de janvier 2023 des données sur les systèmes de protection sociale en Europe est à présent [disponible sur le site internet du MISSOC](#) en anglais, français et allemand. MISSOC - « système d'information mutuelle sur la protection sociale » - comprend une base de données comparatives avec des informations sur les systèmes de protection sociale et leur organisation dans les 27 États membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni (jusqu'au 1er juillet 2019) et la Suisse. MISSOC contient également une section consacrée à la protection sociale des travailleurs indépendants.

Pour en savoir plus, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=10645&furtherNews=yes>

Les 7 recommandations du réseau PES sur l'assistance aux réfugiés et aux Ukrainiens

Le réseau européen des services publics de l'emploi (PES) a adopté des lignes directrices communes pour soutenir l'intégration des personnes déplacées et des réfugiés sur le marché du travail. Ces lignes directrices proposent sept recommandations clés : (i) fournir des informations accessibles et actualisées aux réfugiés et aux personnes déplacées sur la manière d'entrer sur le marché du travail ; (ii) faciliter les offres d'emploi en ligne ; (iii) adapter la formation linguistique à la situation personnelle, aux compétences et aux qualifications afin d'accroître les possibilités d'emploi ; (iv) améliorer le processus d'évaluation, de reconnaissance et de validation des qualifications et des compétences ; (v) mieux équilibrer les perspectives à court et à long terme d'une entrée rapide sur le marché du travail ; (vi) favoriser la collaboration et le partage d'informations ainsi que l'implication systématique des autorités ; et enfin (vii) favoriser la collaboration étroite entre les services publics de l'emploi et les employeurs, essentielle à l'intégration réussie des réfugiés sur le marché du travail.

Pour en savoir plus, voir : <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=20661&langId=en>

Lettre ouverte de plusieurs organisations à la Commission demandant un rapport sur la taxonomie sociale

Une lettre signée par une coalition de 13 acteurs, dont AGE Plaform, Eurochild, Finance Watch ou Social Platform, appelle la Commission européenne à publier un rapport décrivant les dispositions qui seraient nécessaires pour étendre le champ d'application du règlement sur la taxonomie aux activités « socialement durables ».

Le règlement sur la taxonomie durable établit une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement selon 6 objectifs précis à destination notamment des institutions financières. Ce texte mandate explicitement la Commission européenne afin de produire un rapport sur la faisabilité de l'extension de texte en y incluant une dimension sociale et un volet sur les droits de l'homme. Un [rapport technique](#) a déjà été publié début 2022 par des experts proposant des pistes en la matière.

Reif-Info numéro 390 – 28/07/2023

Selon les signataires, « une taxonomie sociale renforcerait également les politiques européennes existantes, telles que le Socle européen des droits sociaux, les stratégies pour l'égalité, l'initiative visant à éradiquer le travail des enfants ou le travail forcé ».

Pour plus d'informations, voir : <https://eurochild.org/uploads/2023/07/Open-letter-for-a-Social-Taxonomy.pdf>

Retraite/Vieillesse

Avis du CESE pour une stratégie européenne en faveur des personnes âgées

Saisi par la présidence espagnole du Conseil de l'UE, le Comité économique et social européen (CESE) a [rendu un avis](#) exhortant la Commission de présenter une stratégie européenne en faveur des personnes âgées avant la fin du mandat et de lui adjoindre une « garantie pour les personnes âgées » étant donné qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune politique globale en matière de vieillissement ou exclusivement axée sur les personnes âgées. Conformément à cet avis, l'actuelle présidence espagnole a indiqué dans son programme vouloir progresser vers l'adoption d'une telle stratégie (voir brève sur le programme de la présidence espagnole).

Cette stratégie européenne devrait permettre de protéger les droits des personnes âgées et d'assurer leur pleine participation à la société et à l'économie en proposant des mesures dans un certain nombre de domaines (égalité et de non-discrimination, égalité hommes-femmes, droits et leur opposabilité, participation à la société, emploi, éducation et formation, revenu décent et inclusion sociale). Elle devrait également contribuer à un changement de paradigme en passant d'une approche fondée sur l'assistance à celle de l'autonomisation et à mettre fin aux attitudes empreintes de préjugés (« âgisme »).

À côté de cette stratégie, le CESE propose d'autres initiatives telles que la création d'une Agence européenne pour les personnes âgées ou encore l'institution par la Commission d'un service chargé des questions relatives au vieillissement et au défi démographique afin de permettre la coordination des politiques.

Pour en savoir plus, voir : <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/european-strategy-older-persons>

27-28 septembre, Medicines for Europe, Bruxelles : 22nd Regulatory affairs and pharmacovigilance conference

Medicines for Europe organise les 27 et 28 septembre 2023 une conférence réunissant des représentants de l'industrie, des institutions européennes et des parties prenantes du secteur afin de présenter et de discuter la récente proposition de révision de la législation pharmaceutique. Les discussions porteront sur l'accès, l'accessibilité et la disponibilité des médicaments, les médicaments génériques et biosimilaires, les nouvelles obligations des titulaires d'autorisation de mise sur le marché, l'efficacité réglementaire et la numérisation du secteur mais aussi les implications du Pacte vert européen sur le système de réglementation pharmaceutique.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.medicinesforeurope.com/events2023/rac2023-guest.htm>

12 octobre, Esip, Bruxelles : 2nd ESIP Annual Forum: Europe's social security systems and the changing world of work

La Plateforme européenne d'assurance sociale (Esip) organise le 12 octobre 2023 son second forum annuel portant sur les défis posés par les mutations du monde de travail à l'égard des systèmes de protection sociale en Europe (travailleurs atypiques, télétravail, compétences numériques, intelligence artificielle, santé mentale...). À cette occasion, des institutions de sécurité sociale membres d'Esip partageront leur expérience ainsi que les dilemmes auxquels elles sont confrontées dans la conception de solutions visant à protéger les travailleurs contre les nouveaux risques émergents. En outre, le mandat de la Commission touchant à sa fin, il s'agira de débattre des progrès réalisés au cours des cinq dernières années et des nouvelles priorités pour la prochaine Commission.

Pour plus d'informations, voir : <https://esip.eu/new/details/2/131-SAVE-THE-DATE%20-%202nd%20ESIP%20Annual%20Forum>

DG EMPL, rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe (ESDE), juillet 2023, 148 pages

La Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Inclusion (DG EMPL) de la Commission a dévoilé son rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe. Rédigé depuis 2017, il met en avant une thématique spécifique dans chacune de ses éditions, 2022 proposant un accent sur les pénuries de main d'œuvre et les déficits de compétences dans le cadre de l'Année européenne des compétences.

Les deux principales données du rapport montrent un taux d'emploi record (74,6%) conjugué à un taux de chômage historiquement bas (6,2%) même chez les jeunes (14,5%). Mais le rapport note d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans différents secteurs et professions à tous les niveaux de compétences, avec des besoins particuliers dans la construction, les soins, les technologies de l'information et l'ingénierie. Certains secteurs, sanitaire notamment, font face à des pénuries à cause des conditions de travail tandis que d'autres, technologies et mathématiques notamment, font face à des pénuries par manque de compétences. D'autres pénuries sont enfin dues à des besoins exacerbés, comme c'est le cas pour les secteurs de la construction ou du transport. Autre donnée intéressante : les métiers en tension sont généralement marqués par un fort déséquilibre entre hommes et femmes.

Pour en savoir plus, voir : <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=26989&langId=en>

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Premiers jours de l'enfant : un temps de plus en plus sanctuarisé par les pères via le congé de paternité, juillet 2023, 8 pages

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié une étude rassemblant les résultats statistiques sur l'évolution des pratiques entre 2013 et 2021 sur les congés pris par les parents à la naissance d'un enfant. Les données sont relatives au recours, à la durée, aux périodes de ces congés et évoquent aussi largement les résultats du congé paternité mis en place en juillet 2021 en France.

Pour plus d'informations, voir : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-07/ER1275EMB.pdf>

Caisse nationale d'assurance maladie, Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses, juillet 2023, 302 pages

La Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) a publié, comme chaque année en début d'été, son rapport dit « Charges et produits » présentant les perspectives d'évolution de l'amélioration de la qualité des soins et de la maîtrise des dépenses pour l'année à venir.

Cette édition offre notamment pour la seconde fois un comparatif sur les délais d'accès aux médicaments innovants avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne, un exercice qui pourrait aboutir à la création d'un observatoire sur les délais d'accès basé sur les données des autorités nationales. L'étude, qui porte sur 30 produits récents représentant 7% des dépenses de pharmaceutiques remboursables en France, démontre l'importance d'une lecture nuancée des chiffres disponibles. En effet, le délai d'accès de droit commun (date de l'inscription sur la liste de

Reif-Info numéro 390 – 28/07/2023

remboursement) ne reflète pas nécessairement la possibilité réelle du patient à obtenir un médicament car il existe en France un dispositif d'accès précoce. Des mesures ont néanmoins été prises récemment en France pour réduire les délais d'accès aux patients, tant dans le cadre du dispositif d'accès précoce que pour l'inscription sur la liste de remboursement.

Pour plus d'informations, voir : https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2023-07_rapport-propositions-pour-2024_assurance-maladie.pdf

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acof), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn #REIFSecu et sur Twitter : @REIFSecu



Reif-Info numéro 390 – 28/07/2023